



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

024-212400915-20260320-14_2026-DE
le 23/03/2026

N° 14/2026

L'an deux mille vingt six

Le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Paul SAULNIER, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Isabelle MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Agathe MICHEL, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ, Myriam AKROUN

OBJET : Création et attribution des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre à l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président, élu par celles-ci, lors de leur première réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : Décide à l'unanimité de créer les commissions municipales permanentes suivantes : *(Le Maire, président de droit, est inclus dans l'effectif)*

- Commission en charge de l'Urbanisme – Environnement – Aménagement, se composant de **5** personnes
- Commission en charge des Bâtiments se composant de **6** personnes
- Commission en charge du Budget – Finances – Commande Publique, se composant de **6** personnes
- Commission en charge de la Voirie – Infrastructures – Espaces verts et Adressage se composant de **7** personnes
- Commission en charge de la Vie associative – Festivités – Jeunesse et Culture se composant de **6** personnes
- Commission en charge de la Vie Citoyenne se composant de **5** personnes
- Commission en charge de la Communication et de l'Information se composant de **5** personnes

- Commission en charge de la Protection de la population – Solidarité – Social se composant de **5** personnes
- Commission en charge du Tourisme – Economie – Agriculture se composant de **6** personnes
- Commission en charge des Affaires Scolaires se composant de **5** personnes

Article 2 : Désigne, à l'unanimité, les membres des commissions municipales permanentes comme suit :

LIBELLE COMMISSIONS	NBRE DE MEMBRES	NBRE DE BULLETINS	BULLETINS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES	MAJORITE ABSOLUE	VOIX OBTENUES	NOMS DES DESIGNES
URBANISME- ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT	5	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Hélène KEMPLAIRE, Corentin PRUNIS, Anaïs SARDAN, Loïc GUINOT
BATIMENTS	6	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Stéphane ALVES DE MATOS, Frédéric VARGUES, Françoise JOUVE, Isabelle MAUMELLE, Hélène KEMPLAIRE
BUDGET – FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE	6	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Frédéric VARGUES, Françoise JOUVE, Isabelle MAUMELLE, Corentin PRUNIS, Myriam AKROUN
VOIRIE – INFRASTRUCTURES - ESPACES VERTS - ADRESSAGE	7	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Stéphane ALVES DE MATOS, Corentin PRUNIS, Loïc GUINOT, Paul SAULNIER, Jérôme CABASSU, Ali LAADJ
VIE ASSOCIATIVE – FESTIVITES – JEUNESSE - CULTURE	6	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Paul SAULNIER, Hélène KEMPLAIRE, Françoise JOUVE, Agathe MICHEL
VIE CITOYENNE	5	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Hélène KEMPLAIRE, Agathe MICHEL Jérôme CABASSU, Anaïs SARDAN
COMMUNICATION - INFORMATION	5	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Hélène KEMPLAIRE, Agathe MICHEL Mylène SIGALAT, Jérôme CABASSU
PROTECTION DE LA POPULATION – SOLIDARITE - SOCIAL	5	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Frédéric VARGUES, Agathe MICHEL, Isabelle MAUMELLE, Mylène SIGALAT
TOURISME – ECONOMIE AGRICULTURE – CAMPING	6	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Stéphane ALVES DE MATOS, Anaïs SARDAN, Corentin PRUNIS, Hélène KEMPLAIRE, Loïc GUINOT
AFFAIRES SCOLAIRES	5	15	0	15	8	15	Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Jérôme CABASSU, Mylène SIGALAT, Paul SAULNIER

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Eric CHERON